

QUELLES SONT LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUR LES SERVICES FINANCIERS?

- ° L'Accord permettra aux banques et autres institutions financières du Canada de garantir et de négocier des titres appuyés par le gouvernement canadien aux É.-U.
- ° Les institutions financières canadiennes seront traitées sur le même pied que les banques américaines en ce qui concerne toute modification apportée à la Loi Glass-Steagall, qui régit les rapports entre l'industrie bancaire et l'industrie des valeurs mobilières.
- ° Les institutions financières américaines seront traitées sur le même pied que les institutions canadiennes au moment d'acquérir des parts d'établissements financiers contrôlés par des intérêts canadiens.

DANS QUELLE MESURE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE PROFITE-T-IL AUX SERVICES FINANCIERS?

- ° L'Accord protègera l'accès du Canada au marché financier américain.
- ° En plus de l'accès garanti au marché américain, il prévoit que les deux parties s'engagent mutuellement à libéraliser leurs marchés financiers et à en étendre les avantages à l'autre partie au fur et à mesure que les deux pays libéraliseront leurs marchés.